

**Séance du
Conseil du
7 juillet 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 7 juillet 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, Madame Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : la conseillère M^{me} Ariane Tessier-Moreau.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Est absente: M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1

2025-07-01
Adoption de
l'ordre du
jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 2 juin 2025;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Rapport des comités
 - Retour sur la rencontre avec Yannick Savard – Agent de développement immobilier;
7. PRIMA - Achat de chaises longue double ;
8. PRIMA – Achat mobilier urbain ;
9. Octroi du contrat asphalte chaude ;
10. Octroi du contrat pour nettoyer les rues ;
11. Achat de billet pour l'Hommage à la Sauvagine ;
12. Adoption du règlement 2025-07-157 concernant les permis et certificats ;
13. Manifestation d'intérêt de la Municipalité et participation active à la poursuite de l'analyse de la situation et des besoins en sécurité

- incendie sur le territoire de la MRC de Montmagny ;
14. Autorisation afin de déposer au programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
 15. Demande de couverture infirmière en tout temps au CLSC de l'Isle-aux-Grues ;
 16. Demande de modification de priorité d'embarquement ;
 17. Modification du plan des mesures d'urgence ;
 18. Correspondances ;
 - 18.1. Demande de commandite – Tournoi de pêche Charles-Vézina ;
 - 18.2. Pétition pour la gestion des déchets ;
 19. Suivi de dossier
 - 19.1. Révision de la décision relative à la demande de permis de travaux de M. Gilles Tardif ;
 - 19.2. Demande d'enquête administrative sur la gestion de la cale sèche quinquennale du traversier Grue-des-Îles
 20. Varia
 - Invitation planification stratégique – 9 juillet 2025 ;
 21. Période de questions générales écrites et verbales ;
 22. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2025-07-02

Adoption du procès-verbal du mois de juin 2025

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Martin Papineau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance du mois de juin 2025 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2025-07-03

Présentation et ratification des comptes

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 7 juillet 2025 totalisant 55 967,12\$;

6. Rapport des comités

- Retour sur la rencontre avec Yannick Savard - Agent de développement immobilier**

M^{me} Gagnon fait un retour sur la journée passé avec M. Savard et des prochaines étapes dans le projet.

2025-07-04

PRIMA –
Chaise longue

7. PRIMA - Achat de chaises longue double

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a déposé en juin 2024 un projet au Programme PRIMA (Programme de réfection et d'amélioration des infrastructures municipales et d'accessibilité) et que nous avons eu une réponse positive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite faire l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du Programme PRIMA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait refaire une soumission à jour afin d'aller de l'avant dans le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la soumission s'élève à 13 878 \$ taxes en sus, incluant les frais de transport à Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible dans le cadre du programme PRIMA ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission #27368-rev2 déposée par Equiparc pour l'achat de 4 chaises longues doubles pour un montant total de 13 878 \$ taxes en sus ;

2025-07-05
PRIMA –
Mobilier
urbain

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié et considérée dans le cadre du programme PRIMA ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Virginie Gagnon, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

8. PRIMA – Achat mobilier urbain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a déposé en juin 2024 un projet au Programme PRIMA (Programme de réfection et d'amélioration des infrastructures municipales et d'accessibilité) et que nous avons eu une réponse positive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite faire l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du Programme PRIMA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait refaire une soumission à jour afin d'aller de l'avant dans le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la soumission s'élève à 19 823,31 \$ taxes en sus, incluant les frais de transport à Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible dans le cadre du programme PRIMA ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission déposée par Go-Élan pour l'achat de 1 support à vélo 5 places, 1 contenant à rebut et recyclage, une table à pique-nique 4 places, 1 banc balançant et 5 tables à pique-nique 6 places ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié et considérée dans le cadre du programme PRIMA ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Virginie Gagnon, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

2025-07-06

Asphalte
chaude

9. Octroi du contrat asphalte chaude

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Isle-aux-Grues souhaite procéder à des travaux de rapiéçage manuel de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission des Entreprises JRMorin inc, pour la fourniture et la mise en place manuelle d'enrobé bitumineux de type EB-10C, PG 58-28, incluant le nettoyage et l'application d'émulsion bitumineuse sur les surfaces à réparer;

CONSIDÉRANT QUE la soumission prévoit :

- Une quantité estimée de 18 tonnes;
- Un prix unitaire de 600,00 \$/tonne;
- Un montant total estimé de 10 800,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus sur une seule journée, à une date à confirmer selon l'horaire du fournisseur;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de pavage aux Entreprises JRMorin inc., selon les modalités de la soumission, pour un montant estimé de 10 800,00 \$ avant taxes.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à la réalisation des travaux au cours de l'année 2025.

2025-07-07

Nettoyer les
rues

10. Octroi du contrat pour nettoyer les rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de nettoyage mécanique des rues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour ces travaux incluant :

- des frais de mobilisation et démobilisation de 200 \$ par voyage, soit un total de 400 \$ pour l'aller-retour;
- un tarif horaire de 200 \$/heure;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur a confirmé sa disponibilité pour effectuer les travaux selon les modalités proposées;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de balais mécanique à Gabriel Gosselin (9513-8624 QUÉBEC INC.), selon les conditions suivantes :

- Mobilisation/Démobilisation : 400 \$;
- Tarif horaire : 200 \$/heure;

2025-07-08

Billet
Hommage a la
Sauvagine

11. Achat de billet pour l'Hommage à la Sauvagine

CONSIDÉRANT QUE l'évènement *Hommage à la sauvagine*, qui aura lieu les 23 et 24 août prochain, est la principale source de financement de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées lors de cette activité permettent à la Corporation de poursuivre son mandat de gestion des territoires publics pour la chasse à la sauvagine à l'Isle-aux-Grues ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Corporation comporte également un volet de formation de la jeunesse et d'éducation de la population, des activités en ce sens seront tenues lors de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues se procure deux billets pour le souper-bénéfice au coût de 65 \$ par billet.

2025-07-09
Adoption du
règlement

12. Adoption du règlement 2025-07-157 concernant les permis et certificats

ATTENDU QU'

en vertu des articles 119 à 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une municipalité peut se doter d'un règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite disposer d'un règlement sur les permis et certificats pour encadrer l'émission de permis sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2025;

ATTENDU QU'

un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité adopte le règlement N° 2025-07-157 sur les permis et certificats.

ADOPTÉ À Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, le 7 juillet 2025.

Virginie Gagnon
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Frédéric Poulin
MAIRE

2025-07-10
Sécurité
incendie

13. Manifestation d'intérêt de la Municipalité et participation active à la poursuite de l'analyse de la situation et des besoins en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Montmagny

ATTENDU QUE

le conseil municipal a également pris connaissance du rapport d'analyse produit par le sous-comité régional et souhaite aller plus loin dans sa compréhension des enjeux locaux et d'une possibilité de services partagés;

ATTENDU QUE

le conseil municipal, la direction générale et le directeur du service de sécurité incendie (SSI) ont partagé une réflexion et qu'ils ont la même vision commune sur la pérennité, l'efficacité et l'efficience des services de sécurité incendie;

ATTENDU

les responsabilités incombant aux municipalités ainsi qu'aux ressources du service incendie en matière de protection incendie et de services à la communauté;

ATTENDU QUE

la collaboration intermunicipale est une composante essentielle de l'amélioration continue des services incendies et qu'il est nécessaire d'identifier des pistes d'action concertées et现实的;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. De manifester l'intérêt de la municipalité à être activement impliquée dans les prochaines étapes de l'analyse menée par le sous-comité régional en sécurité incendie, incluant la participation à des ateliers, séances de travail ou rencontres de terrain permettant d'apporter la perspective locale en vue de convenir d'un modèle collaboratif et collectif;
2. De désigner un représentant de la municipalité M. Michel Rousseau, conseille, qui participera aux travaux du sous-comité régional à titre de personne-ressource pour faire valoir les enjeux spécifiques à notre communauté;
3. D'autoriser, si requis, la mise à disposition temporaire de ressources ou d'expertise locale afin d'alimenter le travail technique du sous-comité.
4. De collaborer aux discussions et à l'élaboration d'un portrait réaliste et opérationnel des défis et forces locales, incluant la tenue d'un court diagnostic organisationnel de notre SSI en lien avec les critères d'évaluation régionaux.
5. De transmettre la présente résolution à la direction générale de la MRC de Montmagny ainsi qu'au coordonnateur incendie de la MRC, et de réitérer l'engagement de la municipalité à soutenir les efforts visant à moderniser et renforcer les services de sécurité incendie à l'échelle du territoire.

2025-07-11
Autorisation à déposer au programme soutien au PFM

14. Autorisation afin de déposer au programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE

le ministère de la Famille offre un soutien financier et technique aux municipalités de moins de 100 000 habitants, aux MRC et aux conseils de bande des communautés autochtones pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale (PFM) ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PFM, volet 2 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité reconnaît l'importance de planifier et d'ajuster son offre de services municipaux afin d'améliorer la qualité de vie des familles sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2023–2026, volet 2 ;

QUE M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale, soit désignée à titre de mandataire pour assurer le suivi de la demande auprès du ministère de la Famille ;

QUE M^{me} Ariane Tessier-Moreau soit désignée à titre de personne responsable des questions familiales, conformément aux exigences du Programme ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les conditions du Programme, incluant la contribution financière minimale exigée et la reddition de comptes.

2025-07-12
Couverture infirmière

15. Demande de couverture infirmière en tout temps au CLSC de l'Isle-aux-Grues

Dépôt de la pétition reçu signée par 127 citoyens.

CONSIDÉRANT QUE l'Isle-aux-Grues est une communauté insulaire avec des réalités logistiques et humaines bien particulières ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de santé y est naturellement plus complexe qu'en milieu continental, notamment en raison de l'isolement géographique ;

CONSIDÉRANT QUE pendant près de six mois par année, durant la période des oies, l'avion ne vole pas de nuit, et que même en saison estivale ou hivernale, les conditions météorologiques ou des bris techniques peuvent empêcher les vols ;

CONSIDÉRANT QUE le traversier, pour sa part, ne permet pas une réponse rapide ni fiable en cas d'urgence, en raison de son horaire variable selon les marées ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la présence d'un professionnel infirmier au CLSC de l'Isle-aux-Grues les fins de semaine et en tout temps n'est pas un service de confort, mais une nécessité vitale ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un tel service de garde peut compromettre la sécurité et la santé des citoyens de l'île, et que la présence d'un professionnel de la santé peut littéralement sauver des vies en situation critique ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs professionnels qualifiés seraient actuellement disponibles pour assurer la couverture infirmière les fins de semaine, mais que l'offre actuelle de l'employeur — soit une rémunération équivalente à seulement trois heures par jour — demeure peu incitative et ne reflète pas l'ampleur de la disponibilité exigée ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui se proposent actuellement pour assurer ces gardes sont des retraités et n'affectent en rien le maintien des services réguliers du CISSS ;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la formation sera donnée, le service de premier répondant pourra jouer un rôle précieux, mais qu'en l'état actuel, ces intervenants ne peuvent ni accomplir certains gestes médicaux cruciaux, ni bénéficier de l'équipement spécialisé offert au CLSC ;

CONSIDÉRANT QUE la population locale entend bien les contraintes liées à la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, ce genre de situation – où la communauté constate un besoin sur le terrain, mais se fait répondre que ce besoin n'existe pas – alimente un profond

sentiment de frustration et de découragement ;

CONSIDÉRANT QUE dans un esprit de collaboration, la municipalité souhaite simplement que la réalité vécue sur le terrain soit mieux prise en compte dans la planification et la gestion des ressources, et que les bonnes volontés soient réellement considérées lorsqu'elles se manifestent ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches d'assurer une couverture infirmière en tout temps au CLSC de l'Isle-aux-Grues, incluant une garde les fins de semaine ;

QUE la présente résolution soit transmise au CISSS de Chaudière-Appalaches, au député de la circonscription, ainsi qu'aux instances concernées afin de faire valoir l'importance de cette demande pour la sécurité et le bien-être de la population de l'Isle.

2025-07-13
Priorité
d'embarquement

16. Demande de modification de priorité d'embarquement

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents ont pris connaissance des demandes antérieures (Réf. : résolution N° 2021-07-04) qui est resté sans réponse selon nos dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE les différents usagers, commerces et entreprises voici les demandes de priorités d'embarquement suivantes ;

1. Maintenir les réservations pour les propriétaires de restaurant, d'auberge, gîte ainsi que de l'épicerie/dépanneur, au départ de Montmagny et ce, du lundi au jeudi inclusivement:

- ~ Épicerie/dépanneur 2 fois/semaine
- ~ Restaurants, auberges et gîtes 2 fois/semaine

Afin de bénéficier des réservations deux fois /semaine au départ de Montmagny, ces commerces devront avoir des véhicules commerciaux identifiés (maximum 2) et inscrits au bureau de la traverse.

2. Maintenir à l'année les deux vols aériens par semaine pour le transport des marchandises.

3. Assurer un minimum d'un réservation aller-retour par semaine pour le camion de livraison de la Fromagerie de L'Isle.

4. Assurer deux réservations aller-retour par semaine pour le camion-citerne à lait de la Fromagerie de L'Isle.
5. Assurer une priorité aux véhicules des entreprises qui doivent effectuer des travaux d'entretien et de réparation d'urgence (situation nécessitant un entretien immédiat sous peine de pertes commerciales importantes) comme par exemple: Hydro-Québec.
6. Donner droit à une priorité par jour au départ de Montmagny et de l'Isle-aux-Grues aux entreprises extérieures de l'Isle-aux-Grues ayant besoin d'une journée entière afin d'effectuer divers travaux et ce, pour un véhicule commercial identifié et ce, du lundi au jeudi.
7. Permettre une réservation par semaine au départ de Montmagny, pour les entrepreneurs de l'Isle-aux-Grues possédant une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).
8. Prioriser les véhicules des agriculteurs ou le camion qui transporte le bétail, le temps d'un aller-retour durant les périodes de livraison mais également en dehors des périodes de livraison.
9. Permettre une réservation par semaine pour les véhicules agricoles départ de Montmagny et l'Isle-aux-Grues
10. Prioriser le véhicule d'une personne nécessitant des soins médicaux. La personne doit toutefois détenir un billet du CLSC ou du médecin.

CONSIDÉRANT QUE les conseillers, dans un esprit d'accommodation pour l'ensemble des usagers, ont ajouté quelques suggestions afin d'optimiser la qualité ainsi que l'efficacité du transport maritime et ce, en tenant compte des différentes particularités de l'Isle-aux-Grues;

- Pour mieux coordonner les entrées et sorties des remorques à fourrage ou à paille, vides ou pleines, ainsi que tout équipement surdimensionné, le producteur doit planifier le plus tôt possible ses besoins en contactant le bureau de la traverse.
- Afin de pouvoir utiliser son véhicule adapté pour son séjour à l'Isle-aux-Grues, un usager peu mettre un autre véhicule que le sien sur l'espace réservé aux handicapés afin de pouvoir obtenir son droit de traverser. Cet autre véhicule lui confère sa position dans la file d'attente en autant que la personne mentionne sa position d'arrivée au préposé au quai.
- L'installation de panneaux d'information sur les quais.
- Modifier l'heure d'embarquement afin que le traversier respecte, dans la mesure du possible, l'horaire établi (ex. : plus tôt, au départ de l'Isle-aux-Grues)
- Afin de faciliter le chargement et déchargement du navire, le nouveau personnel devrait effectuer des pratiques lors de périodes d'attentes.
- Lors du déchargement du navire, le fait de déplacer deux véhicules alors que le troisième n'a pas encore quitté le navire peut occasionner des accidents. Pour la sécurité de tous, une amélioration dans cette façon de faire serait souhaitable.

- Lorsqu'il y a du retard, le navire, dans la mesure du possible, pourrait récupérer du temps en augmentant sa vitesse lors de la traversée.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande à la Société des traversiers du Québec de prendre en considération ces demandes et ce, dans le but d'harmoniser les procédures et d'accommoder les résidents, les commerçants, les entreprises ainsi que les usagers, en accord avec les différentes particularités de l'Isle-aux-Grues et le respect de ses besoins commerciaux.

QUE la présente résolution soit transmise au directeur de la traverse ainsi qu'au député provinciale

2025-07-14

Modification
du plan des
mesures
d'urgence

17. Modification du plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite renforcer son Plan des mesures d'urgence afin d'assurer une meilleure sécurité de la population en cas de sinistre ou d'évacuation;

CONSIDÉRANT QUE

les Croisières Lachance disposent des navires adéquats et de la capacité opérationnelle nécessaire pour effectuer des interventions d'urgence maritime en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE

les navires des Croisières Lachance peuvent appareiller de Berthier-sur-Mer en tout temps, peu importe les conditions de marée, ce qui leur confère un rôle stratégique pour assurer un service d'urgence fiable vers l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE

les Croisières Lachance sont en mesure d'effectuer une évacuation de secours d'urgence en une seule traversée grâce à leurs équipements et à leur expérience;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité procède à une modification de son Plan des mesures d'urgence afin d'y inclure officiellement les Croisières Lachance comme partenaire stratégique en matière de transport d'urgence et d'évacuation;

QUE cette reconnaissance soit formalisée dans la prochaine version du Plan des mesures d'urgence et transmise aux instances concernées.

Correspondances

2025-07-15
Commandite
Tournoi de
pêche

18. Correspondances

18.1. Demande de commandite – Tournoi de pêche Charles-Vézina

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du « Tournoi de pêche Charles-Vézina » adresse une demande de commandite pour l'organisation de leur activité ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE faire l'achat de carte cadeau de 100 \$ de commerce de l'Isle pour offrir lors du Tournoi de pêche Charles-Vézina.

18.2. Pétition pour la gestion des déchets

M^{me} Gagnon fait la lecture de la pétition signée par 63 citoyens. M. Poulin accuse réception de la pétition et informe que la direction va effectuer des recherches afin de trouver une solution et va revenir au prochain conseil avec une piste de solution.

Suivi de dossier

2025-07-16
Révision
Gilles Tardif

19. Suivi de dossiers

19.1. Révision de la décision relative à la demande de permis de travaux de M. Gilles Tardif

ATTENDU QUE

le conseil municipal, lors de sa séance du 3 mars 2025, avait refusé la demande de permis d'annexion d'un appentis au garage existant, déposée par M. Gilles Tardif, concernant sa propriété située au 117 Chemin de la Haute-Ville. Ladite demande avait été refusé en raison d'une non-conformité au règlement de zonage en vigueur, notamment aux articles 5.1.5 et 5.32.1.1, tableau 3.1 ;

ATTENDU QUE

depuis cette décision, de nouveaux éléments ont été portés à l'attention du conseil, notamment le fait qu'il n'y a pas de périmètre urbain à l'Isle-aux-Grues ;

ATTENDU QUE

le conseil reconnaît que ces éléments modifient substantiellement le contexte de la demande initiale et permettent désormais de considérer favorablement les travaux proposés ;

ATTENDU QUE

le conseil souhaite agir dans l'intérêt des citoyens tout en respectant les règlements municipaux et les principes d'équité administrative ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La résolution numéro 2025-03-05 adoptée le 3 mars 2025 soit abrogée ;

QUE La demande de permis de travaux déposée par M. Tardif pour la propriété située au 117 Chemin de la Haute-Ville soit **approuvée**, conformément aux documents et normes révisés ;

QUE Le service d'urbanisme soit mandaté pour émettre le permis de travaux dans les meilleurs délais, sous réserve du respect de toutes les autres dispositions réglementaires applicables.

2025-07-17
Enquête STQ

19.2.Demande d'enquête administrative sur la gestion de la cale sèche quinquennale du traversier Grue-des-Îles

CONSIDÉRANT QUE le traversier *Grue-des-Îles* assure un lien essentiel entre l'Isle-aux-Grues et la rive sud, tant pour les citoyens, les travailleurs, les touristes que pour les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la cale sèche quinquennale du *Grue-des-Îles*, exigée par Transports Canada, devait être prévue et planifiée à l'avance afin de limiter les impacts sur la desserte maritime de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE la planification, les décisions logistiques et les communications entourant cette cale sèche ont été marquées par des retards, un manque

de transparence et une série de décisions qui ont aggravé la situation ;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de cette mauvaise planification se sont traduits par une détérioration importante des services de transport, une insécurité pour la population, des risques pour les services de santé, ainsi qu'un frein au développement économique et touristique de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE malgré de multiples demandes d'éclaircissements et de communication de la part de la Municipalité, la Société des traversiers du Québec (STQ) n'a toujours pas fourni les réponses attendues ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge essentiel qu'une enquête administrative soit menée afin de faire la lumière sur la chaîne décisionnelle et les responsabilités ayant mené à cette situation ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues demande officiellement au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Transports et de la Mobilité durable, de mandater une enquête administrative indépendante portant sur la planification et la gestion de la cale sèche quinquennale du traversier *Grue-des-Îles* par la Société des traversiers du Québec ;

QUE cette enquête vise notamment à établir les responsabilités administratives, à comprendre les causes des retards et décisions problématiques, ainsi qu'à recommander des correctifs durables afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la direction de la STQ, au député de la circonscription, à l'Union des municipalités du Québec, à la FQM ainsi qu'aux médias régionaux.

Varia

20. Varia

• **Invitation à la Planification Stratégique- 9 juillet 2025**

M. Poulin invite la population à participer à la consultation publique qui se tiendra le 9 juillet à 19 h, au gymnase du Centre de la Volière.

Période de
questions

21. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19H40 avec les questions dans la salle. La période de question prend fin à 20H41. M. Poulin invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale au municipalite@isle-aux-grues.com.

2025-07-18

Levée de la
séance

22. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina , appuyé par le conseiller Yvon Roy, que la séance soit levée à 20 heures 42.

Virginie Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin

Maire

